

## Comité d'évaluation du plan France Relance

### APPEL À PROJETS DE RECHERCHE

Évaluer les effets des dispositifs du plan « 1 jeune 1 solution »

#### *Enjeux et thématiques*

Cet appel à projets de recherche est organisé en une unique étape **de sélection parmi les propositions détaillées des équipes de recherche.**

**DATE CLÉ :**

Clôture pour le dépôt des propositions détaillées : **Mercredi 16 mars à 14 h (Heure de Paris)**

## I. Contexte

La loi de finances pour 2021 a confié à un Comité d'évaluation la mission de préparer et conduire l'évaluation du plan France Relance à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021. Il prend la suite du comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19, avec une composition adaptée pour refléter les dimensions sociales et écologiques du plan de relance. Présidé par Benoît Cœuré<sup>1</sup>, il inclut des représentants des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, des associations des régions, des départements et des maires de France, des organisations représentatives patronales et syndicales, de la Cour des comptes et des administrations (Direction générale du Trésor, Dares, CGDD), ainsi que trois personnalités qualifiées, MM. Philippe Bouyoux, Yannick L'Horty et Benoît Leguet. Le secrétariat du comité est assuré par France Stratégie et par l'Inspection générale des finances. Le souhait d'une évaluation indépendante et rapide distingue France Relance des précédents plans d'investissement français, et la France de ses partenaires européens.

Dans sa lettre de mission adressée à Benoit Cœuré en avril 2021, le Premier ministre demande au comité de concentrer ses travaux d'évaluation sur dix à quinze mesures du plan de relance, et indique que cette liste pourrait inclure les mesures suivantes : la rénovation énergétique des logements privés, la rénovation énergétique des bâtiments publics, les dispositifs de soutien à la demande de véhicules propres, la baisse des impôts de production, les prêts participatifs, l'activité partielle de longue durée, le renforcement du dispositif FNE-formation et la prime à l'embauche des jeunes.

Des premiers travaux d'évaluation ont été réalisés en vue de la remise du premier rapport publié le 26 octobre 2021. Ce premier [rapport](#) a contribué à l'appréciation du plan de relance dans son ensemble (niveau macro) ainsi qu'à première évaluation *in itinere*, nécessairement partielle et provisoire, de cinq dispositifs : MaPrimeRénov', Rénovation énergétique des bâtiments publics, Soutien aux investissements industriels, Industries du futur et le plan 1 jeune 1 solution.

L'évaluation est particulièrement complexe, compte-tenu (1) de l'ampleur du plan de relance, et du grand nombre de mesures de nature très différente, mais dont certaines interagissent, (2) de la nécessité de faire la part de l'impact d'autres politiques publiques comme les mesures de soutien d'urgence face à la pandémie de Covid-19 et le plan France 2030 annoncé le 12 octobre, (3) enfin, un délai est nécessaire pour apprécier l'impact des mesures, particulièrement celles donnant lieu à des investissements ou à des travaux.

**Dans ce contexte, France Stratégie lance un appel à projet sur les effets macroéconomiques du plan de relance, et plusieurs appels à projet sectoriels sur les effets de mesures spécifiques. Le présent appel à projet vise à évaluer les dispositifs du plan « 1 jeune 1 solution ».**

Le plan « 1 jeune 1 solution » met à disposition un ensemble de mesures de soutien pour favoriser l'emploi des jeunes par des aides aux employeurs, renforcer les dispositifs d'accompagnement des jeunes dans leur insertion et améliorer l'offre de formation qui leur est disponible. À quelques exceptions près, le plan « 1 jeune 1 solution » vient renforcer ou élargir des dispositifs qui existaient avant la crise sanitaire.

## II. Objectifs de l'évaluation

Le plan est articulé autour de 3 grandes priorités contenant chacune des dispositifs différents :

---

<sup>1</sup> Jusqu'à janvier 2022, avant sa nomination à l'Autorité de la Concurrence.

1. Faciliter l'entrée des jeunes sur le marché du travail : Aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans (1), aide exceptionnelle à l'apprentissage (2), aide exceptionnelle aux contrats de professionnalisation (3), financement de missions supplémentaires de service civique (4), financement d'emplois pour les jeunes dans le sport (5), prime pour le recrutement en volontariat territorial en entreprise « vert » (6), financement par le FONKEP de postes dans le domaine associatif dédié à la jeunesse et l'éducation populaire (7), aide à l'embauche dans le cadre du dispositif « emploi franc + ».
2. Accompagner les jeunes éloignés de l'emploi : dispositif PACEA d'accompagnement personnalisé des jeunes éloignés de l'emploi (1), garantie jeune (2), accompagnement intensif des jeunes (AIJ) (3), parcours emploi compétences (PEC) jeunes (4), Contrat unique d'insertion initiative emploi (CUI-CIE) jeunes (5), insertion par l'activité économique (IAE) (6), Accompagnement à la création d'activité (7), dispositif SESAME (8), Projet Initiative jeune (PIJ) (9), Cap jeunes (10), Accompagnement de jeunes diplômés vers l'emploi par l'APEC (11).
3. Orienter et former les jeunes : Formation qualifiantes pour les jeunes (1), actions d'évaluation et de formation certifiantes – numérique (2), formations dans les métiers de la santé et du soin (3), création de places en formation supérieure (4), création de places pour la poursuite d'études de jeunes bacheliers (5), parcours personnalisés pour les jeunes de 16 à 18 ans ne respectant pas l'obligation de formation, (6), internats d'excellence (7), cordées de la réussite (8), renforcer le dispositif de garantie par l'État des prêts étudiants (9), revalorisation de la rémunération des jeunes stagiaires de la formation professionnelle (10).

À titre indicatif, nous distinguons plusieurs axes de recherche résultant des priorités établis par le plan « 1 jeune 1 solution ».

### 1) Les effets induits à court et moyen terme des différents dispositifs.

Les équipes de recherche pourront se concentrer sur un ou plusieurs des dispositifs du plan « 1 jeune 1 solution », notamment parmi les principales mesures : aide à l'embauche des jeunes, primes à l'entrée en alternance, augmentation du nombre de places en garantie jeunes, efforts accrus sur la formation. L'évaluation devra documenter les effets des mesures retenues pour l'analyse sur le devenir des jeunes accompagnés.

L'évaluation devra documenter le devenir des jeunes accompagnés sur plusieurs mois et années selon différentes dimensions : accès à l'emploi, dont emploi durable, niveau de rémunération, type de contrat obtenu, niveau de formation atteint, etc. Ces dispositifs ont-ils eu une valeur ajoutée dans le parcours des bénéficiaires, à caractéristiques de départ données, à court et moyen terme ?

En matière d'alternance, l'objectif serait de comparer le parcours des alternants aux jeunes qui choisissent des voies différentes (voie scolaire, stage ou emploi) à niveau de diplôme donné. L'analyse pourrait être enrichie par une étude sur les motivations d'un jeune à choisir l'alternance plutôt que les opportunités concurrentes. Une attention particulière pourrait également être portée au sujet de la formation et de l'orientation des jeunes vers les métiers identifiés comme tendus en termes de recrutement et/ou d'avenir : les dispositifs du plan « 1 jeune 1 solution » ont-ils permis de réduire, ou auront-ils des effets à moyen terme sur les difficultés de recrutement observés dans certains secteurs de l'économie française ?

### 2) Les interactions entre les dispositifs.

Les dispositifs ont-ils été bien calibrés et combinés efficacement les uns les autres (par exemple parcours d'accompagnement et de formation) ? Certaines mesures ont-elles pris le pas sur d'autres, moins facilement accessibles ou moins avantageuses (par exemple apprentissage et contrats de professionnalisation se sont-ils fait concurrence) ? L'existence d'effet de substitution ou d'aubaine des

différentes mesures pourra ainsi être mise au jour. Un focus sur les éventuels effets d'aubaine pour l'apprentissage serait intéressant puisque la forte hausse de l'apprentissage semble avoir davantage bénéficié à la préparation de diplômes du supérieur (au-delà de Bac+2), qui sont pourtant ceux ayant déjà en moyenne les meilleurs niveaux d'insertion professionnelle.

La plateforme internet 1jeune1solution pourra notamment être étudiée et comparée à d'autres sites consacrés à la mise en relation de demandeurs d'emploi et d'employeurs. L'articulation avec des dispositifs hors plan de relance devra aussi être étudiée (telle que la mise en place du CEJ en 2022).

Un enjeu fort est de dissocier les effets du plan 1J1S de ceux de la loi sur l'avenir professionnel (décollage de l'apprentissage, concurrence avec contrats de professionnalisation ou avec le supérieur,...) ; de même, la thématique de comparaison des parcours d'alternants/scolarité classique ne nous semble pas spécifique au plan 1J1S, et il faudra réussir à détacher les effets du plan.

### III. Données recensées

- Le dispositif FORCE (Formation, chômage, emploi), appariant les données de Pôle emploi, de la DARES et des missions locales pourra être utilisé. Il permet de connaître le parcours d'accompagnement et de formation des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, ainsi que leurs conditions d'emploi pour les périodes durant lesquelles ils sont salariés. Les données sont disponibles jusqu'au 2e trimestre 2021.
- L'enquête emploi (EEC) de l'Insee, ainsi que les données de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) de l'Urssaf caisse nationale.
- L'efficacité du passage en alternance pourra également être étudiée grâce aux données Inserjeunes (appariement de données DEPP-DARES) pour ce qui relève du niveau secondaire. Cet appariement permet de mesurer la valeur ajoutée des formations offertes par les CFA, soit l'effet en termes d'insertion des cursus.

### IV. Mode de sélection

Cet appel à projets est organisé en une seule étape qui consiste à sélectionner les projets à financer parmi les propositions détaillées des équipes de recherche.

Le présent appel à projets de recherche vise à susciter et à financer des travaux empiriques qui évaluent les effets du plan 1 Jeune 1 Solution.

#### 1) La méthodologie et les bases de données

Les projets de recherche proposés devront décrire précisément les méthodes d'évaluation envisagées. Ces évaluations pourront mobiliser des méthodes quantitatives, à partir des informations disponibles sur l'entrée dans les dispositifs et l'emploi, les salaires, la poursuite d'études, le niveau de formation, etc., ou qualitatives, par exemple procédant par entretiens auprès des professionnels de l'accompagnement et de l'insertion ou directement de jeunes bénéficiaires, afin de mieux cerner leur profil, la façon dont ils ont pu bénéficier de multiples dispositifs au cours de la période, de connaître avec précision leur parcours durant la période 2020-2022.

Une attention particulière sera accordée à la qualité méthodologique des projets.

Par ailleurs, le choix des bases de données devra être défini et justifié avec précision. France Stratégie facilitera l'accès aux bases de données, mais l'accès à certaines bases suppose une demande auprès du comité du secret statistique. Les conditions et modalités d'accès aux bases de données choisies

seront explicitées dans le projet et le temps nécessaire pour préparer le dossier et obtenir l'accord du comité du secret doit être pris en compte par les équipes répondantes.

L'équipe de recherche devra prévoir l'organisation de séminaires avec des chercheurs, des responsables d'administrations et d'entreprises autour des résultats, intermédiaires et finaux, des travaux de recherche.

## **2) Les équipes de recherche**

France Stratégie sera particulièrement attentive à la qualité de l'équipe constituée pour mener à bien le projet de recherche. La méthode de travail en équipe ainsi que les engagements et investissements de chacun devront être clairement explicités dans les projets de recherche soumis.

## **3) Déroulement du projet**

Le rapport final devra être remis au plus tard en juin 2023. Les porteurs de projet veilleront à présenter un calendrier de recherche compatible avec ce délai maximal et à prévoir la présentation à France Stratégie de résultats intermédiaires à partir de premières analyses dans un délai de 3 mois après la notification. Ce calendrier devra tenir compte des délais d'accès aux données.

Un rapport intermédiaire devra être remis au commanditaire avant le 30 août 2022.

Le projet sélectionné bénéficiera d'un financement d'au maximum 100 000 euros.